

15. Protection de l'environnement déchets – Signature de la convention OCAD3E : Collecte séparée des déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers – Délibération

Délibération B 2022-09-26-051

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui rappelle aux membres du Bureau Communautaire la convention signée en 2021 avec la Sté OCAD3E, organisme en charge de la collecte des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers. Initialement, la durée de cette convention est de 6 ans et prendra fin le 31 décembre 2026.

Par courrier en date du 7 Septembre, OCAD3E nous informe des évolutions à compter du 1^{er} juillet 2022 entre les partenaires, notamment :

- La nouvelle organisation des relations contractuelles et financières,
- Le nouveau contrat,
- Les compensations financières à percevoir en 2022,

Afin d'intégrer ces nouvelles dispositions, ne pas différer le calendrier des enlèvements des DEEE sur nos points de collecte en déchetterie et permettre de percevoir dans les meilleurs délais les compensations financières correspondantes, le Bureau Communautaire doit délibérer.

Vu le projet de nouveau contrat,

Vu le projet d'acte de cessation de la convention de collecte séparée des DEEE,

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document visant à clore la convention établie avec OCAD3E et solder toute opération comptable et financière avec cet organisme coordonnateur agréé,
- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'éco-organisme Ecosystem, et tous les documents qui en découlent,
- de prévoir l'inscription au BP 2022 des recettes correspondantes,

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER